



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault

Affaire suivie par : Nathan Ravetta *FC*
Courriel : udap.herault@culture.gouv.fr

Montpellier, le 13/08/2025

Objet : Boujan-sur-Libron – PLU arrêté - Avis ABF
Copie à : DDTM- STU

Monsieur le maire,

J'accuse réception de votre demande d'avis relative au projet de modification simplifiée n°1 arrêté le 04/07/2025.

Aucune servitude d'utilité publique au titre du patrimoine culturel (monuments historiques, monuments naturels et sites) n'est présente sur la commune de Boujan-sur-Libron.

Je n'ai par conséquent pas d'observation à formuler concernant le projet du PLU arrêté.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'architecte des bâtiments de France,

Faten Chouikha

Gérard ABELLA
Maire de Boujan-sur-Libron
Hôtel de Ville – 12 rue de la Mairie
BP 49
34761 BOUJAN-SUR-LIBRON Cedex

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
DRAC Occitanie

5, rue de la Salle l'Evêque-CS 49020-34967 Montpellier cedex 02
Tél. : 04 67 02 32 00

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie